



**ICL Performance
Products LP**

Fiche de sécurité du produit

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification

Nom du produit Hexamétaphosphate de sodium
Numéro de référence AST10053
Date Le 1 mai 2006
Synonymes : Hexaphos, Sodaphos, SHMP ; Phosphate de sodium vitreux, Polyphosphate de sodium vitreux ; Sel sodique de l'acide métaphosphorique ; Métaphosphate acide de sodium ; Sel de Graham.

Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire

Informations sur la société :

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP

622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>% en poids</u>	<u>Phrase de risque</u>
Hexamétaphosphate de sodium (Sels sodiques des acides polyphosphoriques)	68915-31-1	272-808-3	100	R36/37/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE Aucune
Phrase de sécurité S26 S36

Effets sur la santé des êtres humains

Peut provoquer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Effets sur l'environnement

D'après les informations disponibles, ce produit ne devrait produire aucun effet significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Général

Ce produit a une faible toxicité orale et provoque une irritation minime de la peau et des yeux. Le traitement doit consister en un retrait contrôlé de l'exposition, suivi d'une thérapie symptomatique et de soins de soutien.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Contacter un médecin en cas d'irritation persistante. Le produit sec peut provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes.

Contact avec la peau

Laver avec beaucoup d'eau. Un contact prolongé avec le produit sec peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Inhalation

Sortir immédiatement à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Une inhalation de la poussière peut provoquer une toux et des éternuements.

Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Aucun effet néfaste significatif sur la santé ne devrait se produire si seulement de petites quantités (moins d'une bouchée) sont avalées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Non combustible. Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Non combustible. Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Risques d'exposition

Aucune considération spéciale.

Équipement de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Précautions concernant l'environnement

Petites quantités : Ne présente aucun problème pour l'environnement.

Quantités importantes : Par mesure de précaution générale, éviter tout déversement dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage

Balayer, ramasser à la pelle ou à l'aide d'un aspirateur et placer dans des conteneurs en vue d'un enlèvement.

Rincer la zone avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

De bonnes pratiques industrielles d'entretien des locaux et d'hygiène personnelle doivent être respectées.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver immédiatement les mains après toute manipulation.

Retirer le produit des vêtements.

Mesures techniques

La prévention du contact avec les yeux et la peau peut être nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Cependant, une agitation ou dispersion importante sur le lieu de travail pourra exiger la mise sous enceinte du procédé et une ventilation par aspiration locale à la source pour éviter tout dégagement dans l'air. Si ces mesures de contrôle du milieu de travail ne sont pas mises en place, une protection personnelle pour l'inhalation, la peau et les yeux pourra être nécessaire.

Stockage

Conserver dans un endroit frais et sec pour préserver les performances du produit.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition professionnelle

SAE ACGIH 10 mg/m³ (inhalable) MPT sur 8 heures, 3 mg/m³ (respirable) MPT sur 8 heures
LEA OSHA 15 mg/m³ (poussière totale) MPT sur 8 heures, 5 mg/m³ (respirable) MPT sur 8 heures

Ni l'OSHA ni l'ACGIH n'a établi de limites d'exposition spécifiques pour ce produit.

Cependant, l'OSHA et l'ACGIH ont établi des limites pour les particules qui ne sont soumises à aucune autre réglementation (PNOR) ou à aucune autre classification (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses applicables aux poussières.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire convenable. Utiliser un équipement de protection respiratoire homologué tel que celui décrit par la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA aux États-Unis ou par la norme européenne EN149.

Protection des mains / de la peau

Il est recommandé de porter des vêtements de protection ; se laver soigneusement les mains et laver la peau souillée après toute manipulation.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité chimique appropriées, comme le décrit la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA aux États-Unis ou la norme européenne EN166.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Formule chimique :	Na ₂ O P ₂ O ₅
Forme	Poudre fluide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore

Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH (solution à 1 %) SHMP :	7,0
SHMP à longue chaîne :	5,6-6,8
Poids spécifique :	1,79 (20 °C / 4 °C)
Solubilité dans l'eau :	< 150 g/l (partiellement soluble)
Point de fusion :	628 °C ou 1162 °F
Point d'ébullition :	1500 °C ou 2732 °F
Densité apparente :	700 kg/m ³ (non tassé) 850 kg/m ³ (tassé)

Autres informations

Miscibilité avec l'eau	< 150 g/l
Point d'éclair :	sans objet
Limites inférieure/supérieure d'explosivité :	sans objet
Température d'auto-ignition minimum :	sans objet
Taille de particules et distribution	> 45 % - USSS de calibre 100

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Les solutions de ce produit s'hydrolyseront pour former de l'ortho-phosphate et d'autres phosphates à chaîne plus courte. La dissolution est affectée par la température et le pH du système.

Conditions à éviter

Humidité excessive.

Produits à éviter

Aucune substance spécifique à éviter.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de laboratoire

DL ₅₀ orale (rat) :	6600 mg/kg.
DL ₅₀ dermique (lapin) :	> 7940 mg/kg.
Irritation des yeux (lapin) :	1,3/110,0 ; provoque une légère irritation
Irritation de la peau (lapin) :	0,0/8,0 ; ne provoque aucune irritation

Des rats ayant reçu ce produit dans leur alimentation pendant un mois donnèrent lieu à une diminution de la croissance, une augmentation du poids des reins, des poumons et de la rate, et à des lésions rénales. Des rats ayant été nourris à l'aide de ce produit pendant deux ans donnèrent également lieu à une diminution du gain de poids, à une augmentation du poids des reins et à des changements au niveau des reins. Aucune augmentation du nombre de tumeurs ne fut signalée. Aucun effet indésirable sur la capacité de reproduction ne fut signalé après une étude s'étendant sur plusieurs générations et utilisant des rats alimentés avec ce produit.

Ce produit a été défini comme étant une substance chimique dangereuse d'après les critères de la norme de communication des dangers de OSHA (29 CFR 1910.1200).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement

Les données suivantes ont été classées en utilisant les critères adoptés par la Communauté économique européenne (CEE) pour la toxicité envers les organismes aquatiques :

CE50 48 heures Daphnia magna	> 485 mg/l
CL50 96 heures Truite arc-en-ciel	> 1000 mg/l
CL50 96 heures Menidia beryllina et mysis effilée	> 1000 mg/l

Sort dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités, généralement avec du calcium ou du magnésium. Les composés résultants sont insolubles dans l'eau et deviennent partie du sol ou des sédiments. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Numéro du catalogue de déchets européen

Inconnu

Considérations concernant l'élimination des déchets

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA) des États-Unis, 40 CFR 261. Le produit

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Hexamétaphosphate de sodium

Page 6 sur 7

N° de référence : AST10053

Le 1 mai 2006

sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Route / rail, mer et air

IMDG / UN	Pas classé
ICAO/IATA	Pas classé
RID / ADR	Inconnu
TMD du Canada	Pas classé
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT)	
DES ÉTATS-UNIS	Pas classé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquette CE

Symbole de danger :	Aucun
Phrase de risque	R36/37/38 – Provoque une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
Phrase de sécurité	S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S36 – Porter un vêtement de protection approprié

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis :	Listé	Australie	Listé
LIDS du Canada :	Listé	Corée	Listé
CE :	Listé	Philippines	Listé
Japon	Listé	Chine	Listé

Informations supplémentaires

Classification du SIMDUT Pas contrôlé

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) :	Aucune
Section 302 Substances extrêmement dangereuses :	Aucune
Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) :	Aucune

Quantité à déclarer selon le CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

16. AUTRES INFORMATIONS

	Santé	Feu	Réactivité	Informations supplémentaires
Classification NFPA suggérée	1	0	0	
Classification HMIS suggérée	1	0	0	F

F = lunettes de sécurité, gants, tablier synthétique, système respiratoire antipoussières

Raison de la révision : Section révisée 1

Remplace la fiche de sécurité datée de : 01 novembre 2005

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Hexamétaphosphate de sodium

Page 7 sur 7

N° de référence : AST10053

Le 1 mai 2006

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL Performance Products LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL Performance Products LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

AST10053.2613.doc